

## **WCC-2012-Res-115-FR**

### **Renforcer la diversité culturelle et biologique et les connaissances écologiques traditionnelles dans la région insulaire Asie-Pacifique**

CONSIDÉRANT que les changements rapides constatés dans les écosystèmes insulaires de la région Asie-Pacifique, occasionnés par les changements dans les zones de pêches liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles comme les grands tremblements de terre et les tsunamis, ainsi qu'à la surexploitation des ressources halieutiques et à la pollution marine, entraînent le déclin de la diversité culturelle et biologique ;

RAPPELANT l'Article 8 paragraphe j. de la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui souligne l'importance des connaissances traditionnelles liées à l'utilisation durable et à la conservation de la diversité biologique, et rappelant que l'UICN a mis en place des actions en rapport, basées sur l'idée que la diversité biologique et la diversité culturelle étaient entremêlées ;

RECONNAISSANT qu'il importe d'avancer dans les débats et les actions sur les modèles de conservation basés sur les connaissances écologiques traditionnelles liées à l'utilisation rationnelle de la diversité biologique dans les zones insulaires et côtières dont les écosystèmes sont menacés par le changement climatique et la surexploitation des ressources, et où les cultures traditionnelles associées sont affectées par de tels changements dans les écosystèmes ; et

CONVAINCU que la création de groupes de spécialistes au sein des Commissions de l'UICN représenterait un progrès très utile permettant de faire avancer la conservation de la diversité culturelle et biologique dans les zones insulaires et côtières de la région Asie-Pacifique ;

#### ***Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :***

1. APPELLE les Membres des Nations Unies, notamment les États Membres de la région Asie-Pacifique, à soutenir les activités de conservation de la diversité culturelle et biologique et des connaissances écologiques traditionnelles dans les régions insulaires et côtières, compte tenu de leur singularité et de leur rareté.
2. ENCOURAGE les Membres de l'UICN, les collectivités locales et les ONG à reconnaître l'importance des connaissances écologiques traditionnelles pour l'utilisation rationnelle des ressources biologiques dans les zones insulaires et côtières, et à s'engager à soutenir la préservation des connaissances traditionnelles et de la diversité culturelle et biologique.
3. DEMANDE aux Commissions de l'UICN :
  - a. d'améliorer la conservation de la diversité culturelle et biologique et les connaissances écologiques traditionnelles dans les régions insulaires et côtières, en soutenant les activités de recherche liées et menées par des instituts et des ONG ; et
  - b. d'évaluer la nécessité d'un instrument international au sein des Nations Unies destiné à la conservation de la diversité culturelle et biologique et des connaissances écologiques traditionnelles dans les régions insulaires et côtières, en invitant les États Membres de l'UICN à s'engager à le soutenir.

4. PRIE INSTAMMENT la Directrice générale, dans le cadre de l'Initiative mondiale pour les îles, de se concentrer sur la diversité culturelle et biologique des îles de la région Asie-Pacifique, avec des spécialistes des politiques et pratiques de conservation de la diversité culturelle et biologique des zones insulaires et côtières, notamment des scientifiques spécialistes en sciences humaines, en collaboration avec des organisations pertinentes comme la CDB et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.